

PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AQUILIN DU 07/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de Saint Aquilin, dûment convoqué en date du 02/04/2021, s'est réuni en session ordinaire, mercredi 07 avril à 18h30, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Annie Lespinasse, maire de Saint-Aquilin.

Sont présents : Philippe Cherchouly, Michel Courbalay, Daniel Desmaison , Annie Lespinasse, Aurélie NEUMANN, Annie Roby, Alain Soudeix, Jean Marc Vergnes.

Absentes excusées : Pascale Paternault (Procuration à JM Vergnes), Fanny Parade (procuration à A. Neumann)

Absent : Jean-Paul Goulet

Sont invités : Bruno de Vencay Inspecteur divisionnaire des finances publiques et Sylvie Duru secrétaire de Mairie de St Aquilin

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte.

Madame le Maire remercie Monsieur de Vencay d'avoir bien voulu répondre favorablement à son invitation de participer à cette réunion, ainsi que les conseillers pour leur participation.

Mme le Maire présente l'ordre du jour de la réunion en précisant, au préalable, que le PV du précédent Conseil du 02 avril n'ayant pu être présenté ce soir, sera validé ultérieurement

1. Approbation des comptes de gestion 2020 (commune, assainissement et multiple rural)
2. Approbation des comptes administratifs 2020 (commune, assainissement et multiple rural)
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021
4. Vote des budgets primitifs 2021 (commune, assainissement et multiple rural)
5. Affectation des résultats
6. Questions diverses

Point n°1 : Approbation des comptes de gestion 2020

Mme le Maire demande à Mr de Vencay Inspecteur Principal des Finances de présenter les comptes de gestion 2020.

Monsieur de Vencay informe les conseillers que le résultat comptable de 2020 est positif à hauteur de 112 360 euros et a été quasiment multiplié par cinq par rapport à 2019, grâce d'une part à la forte augmentation des recettes (+32,34%) et d'autre part à la baisse conséquente des dépenses (-7,25%).

L'analyse des recettes 2020 permet de faire les constats suivants :

- Les recettes fiscales sont en légère baisse (-9,97%)
- La fiscalité reversée à la CCIYS a baissé de 35,81% grâce au versement d'une aide de 50 109 € votée par l'EPCI, au titre de la dotation de solidarité exceptionnelle.
- Les autres impôts et taxes sont en hausse de 25,13% car la commune a perçu en 2020 le fonds départemental de péréquation de la TP ainsi qu'une dotation aux élus locaux plus importante qu'en 2019.
- La DGF a augmenté de 3,41% avec un gain de 5 195 € par rapport à 2019.
- Les autres dotations et taxes ont progressé de 52,12%.

L'analyse des dépenses 2020 permet de faire les constats suivants :

- Les charges de personnel ont baissé de 8,83%
- Les achats courants ont fléchi de 3,89% grâce aux économies réalisées
- Les charges financières ont chuté de 11,39%
- Aucune subvention n'a été accordée en 2020.

Les charges structurelles dites incompressibles (personnel, intérêts de la dette et contingents) absorbent 40,03% des produits de fonctionnement contre 57,70% en 2019. Ce ratio s'est largement amélioré, mais Monsieur l'Inspecteur rappelle que cette année restera atypique compte tenu de la forte augmentation des recettes dues à la dotation de solidarité versée par la CCIVS.

Monsieur de Vencay rappelle que le seuil critique admissible est de 55%.

Il précise également que la capacité d'autofinancement brute s'établit à 112 360 € en 2020 contre 23 745 € en 2019, et la capacité d'autofinancement nette est positive à hauteur de 81 145 €.

Le redressement est spectaculaire car il rappelle que la capacité d'autofinancement nette était négative en 2017, 2018 et 2019. Le fonds de roulement est lui aussi positif à hauteur de 32 051€.

Le bilan de l'exercice montre donc une situation financière qui s'est très nettement redressée, grâce aux économies réalisées, à l'aide de la CCIVS, mais également à la progression des recettes de fiscalité et des dotations.

Toutefois, faute d'investissement depuis plusieurs années, la commune présente un taux de vétusté de ses infrastructures très élevé et des travaux de rénovation importants devront être envisagés sur les bâtiments communaux (église, logements, mairie...)

La vente de certains biens immobiliers non utilisés doit être envisagée dans un avenir proche.

En conclusion de son intervention, Mr de Vencay présente un diaporama de valorisation financière et fiscale 2020 permettant d'appréhender, sous forme de graphique, l'évolution de la situation financière de la commune depuis 5 ans (cf. annexe 1).

Après cet échange sur la situation financière consolidée de la commune, Mme le Maire soumet à l'approbation les comptes de gestion 2020.

A l'unanimité, les conseillers approuvent les comptes de gestion 2020 ainsi présentés.

Point n°2 : Approbation des comptes administratifs 2020

Madame le Maire rappelle que le compte administratif est établi par le maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité, en précisant que le compte de gestion et le compte administratif doivent être concordants.

Après avoir souligné la forte implication de toute l'équipe municipale dans le redressement de la situation financière de la commune, Madame le Maire présente successivement les comptes administratifs de la commune, de la station d'assainissement et du multiple rural.

1 – Compte administratif de la commune pour 2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	45 314,84
Charges de personnel	117 587,08
Atténuations produits	170 231,17
Dépenses imprévues	0
Virt section Investissst	0
Amortissements	0
Charges de gest courantes	29 051,18
Charges financières	7 638,86
Excédent	112 359,96
TOTAL	482 183,09

RECETTES	
Résultat reporté	0
Atténuation de charges	8 300,76
Produits des services	49 643,28
Impôts et taxes	220 169,48
Dotations de l'Etat	174 845,26
Autres produits	25 361,35
Produits exceptionnels	3 862,96
TOTAL	482 183,09

INVESTISSEMENT

BESOINS	
Report du déficit	70 110,08
Emprunts	31 481,73
Subv d'équipé versées	0
Travaux et acquisitions	7 992,55
TOTAL	109 584,36

RESSOURCES	
Virt du fonctionnement	0
Vente terrain	0
Amortissements	0
Dotations et réserves	23 875,90
Subventions d'investissement	5 400,00
Dépôts et cautionnements reçus	0
Insuffisance	80 308,46
TOTAL	109 584,36

2 – Compte administration de la station d’assainissement pour 2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	2 470,61
Amortissements	12 900,48
Charges financières	2 007,41
Excédent	6 960,45
TOTAL	24 338,95

RECETTES	
Amortissements	6 939,80
Prestations de services	17 225,15
Produits exceptionnels	174,00
TOTAL	24 338,95

INVESTISSEMENT

BESOINS	
Report du déficit	6 699,32
Amortissements	6 939,80
Emprunts	13 010,00
TOTAL	26 649,12

RESSOURCES	
Amortissements	12 900,48
Autres réserves	10 013,47
Insuffisance	3 735,17
TOTAL	26 649,12

3 – Compte administratif du multiple rural pour 2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	47,92
Amortissements	9 020,20
Charges exceptionnelles	7,50
Excédent	6 871,67
TOTAL	15 947,29

RECETTES	
Excédent reporté	9 313,58
Amortissements	6 633,71
TOTAL	15 947,29

INVESTISSEMENT

BESOINS	
Amortissements	6 633,71
Dépôts et cautionnements	5 480,00
Excédent	999,71
TOTAL	13 112,42

RESSOURCES	
Excédent reporté	4 092,22
Amortissements	9 020,20
TOTAL	13 112,42

A l’issue de cette présentation, afin de procéder aux votes sur ces différents comptes administratifs, Madame le Maire, demande au conseil municipal de désigner un président de séance pour l’approbation des comptes administratifs. Le conseiller le plus âgé, Daniel DESMAISON, est élu à ce titre, et Madame le Maire se retire au moment du vote.

L’assemblée approuve à l’unanimité les comptes administratifs 2020 de la commune.

Point n°3 : Vote des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2021

Monsieur l’Inspecteur Divisionnaire des Finances présente la refonte de la fiscalité locale.

Dans le cadre de cette refonte, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d’habitation sur les résidences principales, mais bénéficient d’une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d’habitation adopté en 2017.

Pour les communes, l’application d’un coefficient correcteur garanti à chacune, une compensation à l’euro près.

Concernant l'imposition sur le foncier bâti et non bâti, Madame le Maire rappelle les taux actuellement en vigueur sur la commune : 18,02% sur le bâti et 59,08% sur le non bâti. Ces taux sont supérieurs aux taux appliqués au niveau régional dans les communes de la même strate que Saint-Aquilin. Dans le contexte actuel et compte tenu de l'impact limité de la refonte de la fiscalité locale, Madame le Maire propose de maintenir les taux sur le foncier bâti et non bâti, à leur niveau actuel d'imposition.

A l'unanimité, les conseillers décident de maintenir les taux d'imposition actuellement en vigueur.

Point n° 4 : Vote des budgets primitifs 2021

Mme le Maire présente successivement les budgets primitifs 2021 de la commune, de l'assainissement et du multiple rural.

1 – Budget primitif 2021 de la commune

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévisions
Charges à caractère général	80 171,13
Charges de personnel	107 791,00
Atténuations produites	170 231,17
Dépenses imprévues	10 000,00
Virt section investiss	40 428,68
Amortissements	775,00
Charges de gest courantes	26 915,00
Charges financières	5 100,00
TOTAL	441 411,98

RECETTES	Prévisions
Résultat reporté	38 488,68
Atténuation de charges	700,00
Produits des services	49 097,30
Impôts et taxes	160 312,00
Dotations de l'Etat	166 914,00
Autres produits	24 700,00
Produits exceptionnels	1 200,00
TOTAL	441 411,98

INVESTISSEMENT

BESOINS	Prévisions
Report du déficit	80 308,46
Emprunts	29 729,05
Subv d'équipet versées	7 133,50
Travaux et acquisitions	101 477,13
TOTAL	218 648,14

RESSOURCES	Prévisions
Virt du fonctionnement	40 428,68
Vente terrain	18 060,00
Amortissements	775,00
Dotations et réserves	74 555,28
Subventions d'investissement	82 329,18
Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00
TOTAL	218 648,14

Madame le Maire présente les différents projets d'investissement pour 2021 :

Mise en place d'une signalétique pour les rues et routes, réfection de la toiture de la sacristie, mise en place d'un parcours de santé dans la prairie du centre bourg.

Le coût global de ces trois projets s'élève à 84 564 € HT et sont financés par des subventions à hauteur de 82 369 €.

Elle rappelle que le prêt contracté en 2007 pour l'aménagement de la cantine, est arrivé à échéance le 5 avril 2021, et que le prêt contracté au taux de 3,13% pour le financement de la traverse du bourg pour un montant de 230 000€ a été renégocié au taux de 1,15%.

2 – Budget primitif 2021 de la station d'assainissement

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévisions
Charges à caractère général	5 130,00
Charges de personnel	1 000,00
Virt section investiss	7 395,80
Amortissements	12 919,00
Charges financières	2 100,00
TOTAL	28 544,80

RECETTES	Prévisions
Résultat reporté	3 225,28
Amortissements	6 939,80
Prestations de services	18 379,72
TOTAL	28 544,80

INVESTISSEMENT

BESOINS	Prévisions
Report du déficit	3 735,17
Amortissements	6 939,80
Emprunts	13 375,00
TOTAL	24 049,97

RESSOURCES	Prévisions
Virt du fonctionnement	7 395,80
Amortissements	12 919,00
Autres réserves	3 735,17
TOTAL	24 049,97

3 – Budget primitif 2021 du multiple rural

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévisions
Charges à caractère général	4 487,38
Amortissements	9 018,00
TOTAL	13 505,38

RECETTES	Prévisions
Résultat reporté	6 871,67
Amortissements	6 633,71
TOTAL	13 505,38

INVESTISSEMENT

BESOINS	Prévisions
Amortissements	6 633,71
Dépôts et cautionnements	7 500,00
Bâtiments	3 383,00
TOTAL	17 516,71

RESSOURCES	Prévisions
Excédent reporté	998,71
Amortissements	9 018,00
Dépôts et cautionnements	7 500,00
TOTAL	17 516,71

Après avoir répondu aux différentes interrogations, Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver les budgets primitifs.

A l'unanimité, les budgets 2021 sont approuvés

Point n° 5 : Affectation des résultats

Madame le Maire rappelle que le résultat de fonctionnement 2020 s'élève à 112 360€ et propose que ce résultat soit affecté au comblement du déficit du budget d'investissement, suite aux insuffisances cumulées des années antérieures, et inscrit pour le solde au compte « résultat reporté » de la section de fonctionnement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point n° 6 : Questions diverses

Information sur la campagne de vaccination

Madame le Maire précise que pour la commune, la campagne de vaccination des personnes de plus de 75 ans s'est bien déroulée : tous les habitants nés avant 1946 ont été contactés et la mairie s'est chargée, en collaboration avec la CCIYS, de trouver des rendez-vous dans les différents centres de vaccination. Les tranches d'âge ouvrant droit à la vaccination vont évoluer dans les semaines à venir, et Madame le Maire demande aux conseillers d'être des relais auprès des plus jeunes pour les aider, le cas échéant dans leur démarche de rendez-vous.

Information sur la mise en place d'un marché Paysan

Une rencontre a été organisée à la mairie avec la participation de la Chambre d'Agriculture pour la mise en place dès cet été, d'un marché paysan à Saint-Aquilin.

Le représentant de la Chambre d'Agriculture a proposé de réaliser une étude de faisabilité pour le lancement d'un circuit court sur la commune à partir du 25 juin 2021.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30

Le Maire de Saint-Aquilin

Annie LESPINASSE

